

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 06/10/2025

DEL-06102025-011

Date de convocation :
30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre à 18 heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Bram, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 43
- procurations: 1
- votants: 44

Date de publication :

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUE, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Hélène MARTY par Philippe LANNES.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Souscription de parts sociales à Energie Citoyenne Audoise (ECA)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Considérant la volonté de la CCPLM de soutenir et de participer activement au développement des énergies renouvelables locales, en cohérence avec les objectifs de transition énergétique du territoire,

Considérant que la société coopérative Énergie Citoyenne Audoise (ECA) a pour objet la production, la promotion et la valorisation d'énergies renouvelables dans le département de l'Aude,

Considérant que la CCPLM souhaite devenir sociétaire de ladite structure afin de participer à son fonctionnement et de soutenir le développement de projets de production citoyenne d'énergie,

Considérant que le montant de la souscription est fixé à 6 100 €, correspondant à l'acquisition de parts sociales de la société ECA,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

Approuve la souscription par la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère de parts sociales de la société Énergie Citoyenne Audoise (ECA), pour un montant total de 6 100 €.

Autorise Mr le Président à signer tout document relatif à cette souscription.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

